

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 527

11 avril 2025

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2024-11-21-4 approuvant la création de la licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie parcours Électricité ferroviaire

Délibération n° 2024-11-21-8 approuvant la création du diplôme d'université Médiation environnementale

Arrêtés

Arrêté n° 2025-189 du 17 mars 2025 portant attribution d'une subvention par la commission CVEC à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Arrêté n° 2025-226 du 17 mars 2025 portant organisation des élections des membres internes du conseil du département d'enseignement Management de La Rochelle Université, dénommé « IAE La Rochelle »

Arrêté n° 2025-266 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2025-267 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2025-271 du 4 avril 2025 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-275 du 28 mars 2025 portant attribution de prix dans le cadre du concours-photo « Témoigner de l'empreinte du capitalisme sur le littoral » organisé dans le cadre des 30èmes journées d'histoire du management et des organisations

Arrêté n° 2025-283 portant renouvellement de nomination aux fonctions de référent déontologue, laïcité, racisme et antisémitisme (Thierry Poulain-Rehm)

Délibérations

Délibération n° 2024-11-21-4 approuvant la création de la licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie parcours Électricité ferroviaire

Séance du 21 novembre 2024

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE la création du diplôme de licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie parcours Électricité ferroviaire.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2024.

Le président
Gérard Blanchard

Délibération n° 2024-11-21-8 approuvant la création du diplôme d'université Médiation environnementale

Séance du 21 novembre 2024

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-6-1,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE la création du diplôme d'université Médiation environnementale.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2024.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêtés

Arrêté n° 2025-189 du 17 mars 2025 portant attribution d'une subvention par la commission CVEC à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2009-12-14-2-1 relative aux délégations de compétences du conseil d'administration au président, notamment son article 2,
Vu l'avis de la commission CVEC du 3 octobre 2024, de la Commission des Formations et de la Vie Universitaire du 21 novembre 2024 et du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 6000 euros est attribuée à l'association AFEV pour soutenir le projet intitulé : Mentorat d'accueil 2024-2025.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CVEC/AAP DEVU : 6000 euros

Le paiement se fera en un seul versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-226 du 17 mars 2025 portant organisation des élections des membres internes du conseil du département d'enseignement Management de La Rochelle Université, dénommé « IAE La Rochelle »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium, notamment ses articles 33 et suivants,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur du conseil de l'IAE, notamment son titre I,
Vu la délibération n° 2023-07-10-3-1 du 10 juillet 2023 portant révision des statuts de La Rochelle Université et de son règlement électoral,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités d'organisation des élections des membres internes du conseil de l'IAE à l'occasion du renouvellement complet. Il fixe les règles qui ne sont pas prévues par les autres textes en vigueur, notamment ceux visés par le présent arrêté.

Les statuts de La Rochelle Université, les statuts du Pôle Licences Collegium, le règlement électoral de La Rochelle Université et le règlement intérieur du conseil de l'IAE sont consultables sur le site Internet de La Rochelle Université, à l'adresse suivante : <https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/organisation/informations-statutaires-et-reglementaires/statuts-et-reglements-interieurs/>

La Direction des affaires juridiques et statutaires est chargée d'assurer l'organisation des présentes élections et de veiller au respect du présent cadre juridique. Toute demande à formuler ou acte à accomplir défini dans le présent arrêté, notamment à l'initiative des électeurs ou électrices, des candidats ou candidates et des délégué.es de liste, sont à réaliser auprès de la Direction des affaires juridiques et statutaires par lettre recommandée avec accusé de réception, par courrier électronique avec accusé de réception ou par remise en mains propres contre récépissé aux adresses suivantes :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein
Bureaux 4, 11 et 11 bis
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
dajs@univ-lr.fr

Dans l'exercice de sa mission, la direction des affaires juridiques et statutaires est susceptible de faire appel à d'autres services de l'Université dont l'action pourra concourir à la bonne marche des opérations selon le domaine spécifique en question.

Un espace numérique dédié à l'organisation des élections objet du présent arrêté intitulé « 2025 06 03 *Renouvellement du conseil de l'IAE (membres internes)* » est accessible sur l'environnement numérique de travail (ENT) de l'Université dans la rubrique Gouvernance / Élections / 2025 et consultable via le lien suivant :

<https://doc.univ-lr.fr/nuxeo/ui/#!/browse/default-domain/sections/01-affaires-generales-de/1-3-elections/2025/2025%2006%2003%20Renouvellemen>

Cet espace numérique permet de consulter et télécharger l'ensemble des documents relatifs aux élections objets du présent arrêté, notamment :

- > le présent arrêté,
- > l'ensemble des actes réglementaires pris en application du présent arrêté,
- > l'ensemble des formulaires figurant en annexe du présent arrêté,
- > les listes électorales,
- > les candidatures et, le cas échéant, les professions de foi.

L'affichage des différents actes réglementaires spécialement pris dans le cadre de l'organisation des élections objet du présent arrêté seront également affichés sur les panneaux spécialement dédiés aux élections :

- > au sein du bâtiment de l'Institut d'Administration des Entreprises, situé au 39 rue François de Vaux de Foletier à La Rochelle,
- > au siège de l'Université, situé au 23 avenue Albert Einstein à La Rochelle.

Article 2 : Convocation des électeurs et électrices

Les personnels, usagères et usagers affectés ou inscrits à l'IAE de La Rochelle Université sont convoqués pour les élections de leurs représentantes et représentants au conseil du département Management, dénommé « IAE La Rochelle » qui auront lieu le **mardi 3 juin 2025 de 9h à 17h sans interruption**. Il s'agit d'un renouvellement général des représentantes et représentants des personnels et usagers de cette instance. La durée des mandats des élu.es est de quatre ans maximum pour les personnels et deux ans maximum pour les usagères et usagers, dans la limite du terme du mandat du président de l'Université.

Article 3 : Répartition des sièges à pourvoir

Les sièges à pourvoir sont répartis comme suit :

n°	Collège	Désignation des membres internes du conseil de l'IAE	Sièges
1	A	Représentants des professeurs des universités et personnels assimilés en exercice au sein de l'IAE	2
2	B	Représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés en exercice au sein de l'IAE	2
3	C	Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS) affectés à l'IAE	2
4	D	Représentant des usagers régulièrement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme dans une formation relevant de l'IAE	1

Les catégories de personnels et usagers sont réparties dans les différents collèges électoraux dans les conditions définies par l'article 34 des statuts du Pôle Licences Collegium.

Article 4 : Affichage des listes électorales

La publicité des listes électorales est assurée vingt jours au moins avant la date du scrutin par voie d'affichage et par voie de publication sur l'environnement numérique de travail (ENT) dans la rubrique dédiée dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté.

Article 5 : Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est d'office pour l'ensemble des électeurs et électrices selon le régime d'inscription défini à l'article 2 du règlement intérieur du conseil de l'IAE.

Article 6 : Rectification des listes électorales

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur ou électrice et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève, peut demander au président de l'Université de faire procéder à son inscription ou sa rectification. En l'absence d'une telle demande, il n'est plus possible de contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

Les demandes de rectification sont à adresser à la direction du Pôle Licences Collegium dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté au plus tard le lundi 2 juin 2025.

Ces demandes s'effectuent en remplissant le formulaire reporté en annexe 4 et téléchargeable depuis l'environnement numérique de travail (ENT) dans la rubrique Élections 2025 dédiée.

Le jour du scrutin, les demandes de rectification sont formulées directement auprès du président du bureau de vote.

Article 7 : Candidatures et professions de foi

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres, tous les électeurs ou électrices régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Les listes de candidatures accompagnées des déclarations individuelles de candidature et le cas échéant des professions de foi, doivent être complétées dans les conditions précisées par les articles 6 et suivants du règlement électoral.

Les candidatures et professions de foi sont à adresser à la direction du Pôle Licences Collegium au plus tard le mardi 20 mai à 17h dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté. L'envoi de candidatures et de listes par d'autres moyens, notamment télécopie ou courrier interne, n'est pas autorisé.

Les formulaires de déclaration individuelle de candidature et dépôt de liste de candidatures sont reportés respectivement en annexes 2 à 3.4. Ils sont également téléchargeables depuis l'environnement numérique de travail (ENT) de l'Université dans la rubrique élections 2025 dédiée.

La publicité des candidatures et des professions de foi est assurée à compter du 23 mai 2025 par voie d'affichage et par voie de publication sur l'environnement numérique de travail (ENT) dans la rubrique dédiée dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté.

Enfin, afin de faciliter leur publication et le cas échéant leur communication, les professions de foi doivent être transmises sous forme de fichier électronique au format PDF de poids inférieur à 5 Mo, au plus tard le 23 mai 2025 avant 17h, aux adresses suivantes : dajs@univ-lr.fr.

Article 8 : Campagne électorale

La campagne électorale débute à compter du lendemain de la publication du présent arrêté et se termine le mardi 3 juin 2025 à 17h.

Les règles relatives à la campagne électorale sont fixées par l'article 11 du règlement électoral de l'Université et le présent article.

Sous réserve de ne pas perturber le fonctionnement normal de l'Université, en particulier le bon déroulement des enseignements, la propagande électorale est autorisée dans les bâtiments de l'établissement à l'exception des salles ou halls accueillant le ou les bureaux de votes.

> Salle de réunion :

En cas de difficulté d'accès et après demande écrite ou électronique auprès des directrices ou directeurs de composante ou de service, des salles de réunions et du matériel (tables, chaises) sont mis à la disposition des candidates ou candidats potentiels, des listes candidates potentielles ou des délégué.es de liste recevable sous réserve du respect des règles de sécurité, du fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture des bâtiments.

> Communication :

Avant la publication de l'arrêté relatif à la recevabilité des candidatures, les candidates ou candidats potentiels et les listes candidates potentielles assurent la diffusion de leur propagande électorale par leurs propres moyens et sous leur entière responsabilité.

Après la publication de l'arrêté relatif à la recevabilité des candidatures, les délégué.es de liste sont autorisés à demander que soient diffusés trois messages électroniques au plus, qui seront communiqués aux personnels de l'Université par l'intermédiaire des listes de diffusion institutionnelle dédiées. Les demandes sont adressées à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr

Chaque message doit être limité à une taille maximale d'1 Mo, pièces jointes comprises.

Les messages font l'objet d'une modération. Aucun message ne doit contenir des propos injurieux, diffamatoires ou pouvant nuire à la sincérité du scrutin. Les messages sont diffusés dans un délai maximum de deux jours ouvrés suivant la demande. Les demandes peuvent être adressées jusqu'au mercredi 28 mai à 17h.

Ces messages seront archivés dans l'environnement numérique de travail (ENT) dans la rubrique Élections 2025 dédiée.

Article 9 : Bureau de vote

Le président de l'Université constitue un bureau de vote électronique dans les conditions définies par l'article 12 du règlement électoral.

Un arrêté ultérieur précise la composition du bureau de vote et toutes autres conditions matérielles de vote.

Article 10 : Vote par procuration

Les électeurs et électrices qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un ou une mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place, dans les conditions précisées à l'article 15 du règlement électoral de l'Université. Les électeurs et électrices ne peuvent pas voter par correspondance.

La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement joint en annexe du présent arrêté (annexe 5) et également téléchargeable depuis l'espace numérique de travail dans la rubrique « Élections 2025 » dédiée.

Le formulaire de procuration complété est soit déposé en main propre dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté, soit être adressé par voie électronique à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr

La personne mandante doit justifier de son identité. Pour cela, dans le cadre d'une procuration établie par voie dématérialisée :

- > les documents doivent être transmis uniquement en utilisant la messagerie institutionnelle de La Rochelle Université dont l'électeur dispose : adresse en @univ-lr.fr ou @etudiant.univ-lr.fr ;
- > es procurations doivent être accompagnées d'une copie (scan ou photo) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte étudiant.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit le 2 juin à 17h.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 11 : Dépouillement

Le dépouillement est public et se tient immédiatement après la clôture du scrutin au sein du bureau de vote.

Article 12 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par le président de l'Université au plus tard le 6 juin 2025.

Les résultats font l'objet d'une publicité par voie d'affichage et par voie de publication sur l'environnement numérique de travail (ENT) dans la rubrique dédiée dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté.

Aucun résultat ne peut être diffusé avant cette proclamation officielle.

Article 13 : Modalités de recours

Les modalités de recours contre les opérations électorales sont précisées à l'article 20 du règlement électoral de La Rochelle Université.

Article 14 : Publicité

Le directeur général des services et le directeur du Pôle Licences Collegium sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université, ainsi que dans les conditions définies à l'article 1 du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Liste des annexes

Annexe 1 : Calendrier des opérations électorales

Annexe 2 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature

Annexe 3.1 : Dépôt de liste Conseil de l'IAE – Collège A (Professeurs des universités et personnels assimilés)

Annexe 3.2 : Dépôt de liste Conseil de l'IAE – Collège B (Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés)

Annexe 3.3 : Dépôt de liste Conseil de l'IAE – Collège C (Personnels IATSS)

Annexe 3.4 : Dépôt de liste Conseil de l'IAE – Collège D (Usagers)

Annexe 4 : Formulaire de demande de rectification sur les listes électorales

Annexe 5 : Formulaire de procuration

Annexe 1

Calendrier des opérations électorales	
Publication de l'arrêté portant organisation des élections	A compter du vendredi 4 avril 2025
Début de la campagne électorale	Date de publication de l'arrêté électoral
Affichage des listes électorales	Au plus tard le 14 mai 2025
Demandes de rectification sur les listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures	Jeudi 20 mai 2025 à 17h
Date limite d'établissement des procurations	Lundi 2 juin 2025 à 17h
Affichage des candidatures et professions de foi	Vendredi 23 mai 2025
Élections	Mardi 3 juin 2025 de 9h à 17h
Dépouillement	A l'issue du scrutin
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 6 juin 2025
Délai de recours	Deux mois à compter de la publication des résultats

Annexe 2

Scrutins du 3 juin 2025

**Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Déclaration individuelle de candidature**

Cette déclaration individuelle n'est valable qu'accompagnée du formulaire de dépôt de liste. Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Courriel LRUniv : Téléphone :

Pour les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :

Fonction et statut :

Composante ou unité de rattachement :

Discipline :

Pour les BIATSS :

Fonction :

Composante ou unité de rattachement :

Pour les usagers :

Année d'étude :

Diplôme préparé en 2024/2025 :

Déclare être candidat·e :

- **Dans le collège :**
- **Le cas échéant, quotité d'enseignement ou d'affectation à l'IAE :**
- **Sur la liste intitulée :**

Déposée par le délégué de liste, Madame – Monsieur :

Je me présente en position (compléter et/ou rayer la mention inutile) :

- **rang de classement dans la liste : n°**
- **de candidat unique de la liste**

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Joindre une copie de la carte professionnelle ou d'étudiant ou à défaut d'une pièce d'identité

Fait à, le

Signature :

Par la signature de ce présent document, l'intéressé·e s'engage à permettre l'utilisation de ses coordonnées pour la vérification éventuelle de l'exactitude des renseignements portés sur son acte de candidature.

Annexe 3.1 Dépôt de liste

Scrutins du 3 juin 2025
Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Liste de candidatures : Collège A (Professeurs des universités et personnels assimilés)

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **M. – Mme** (*raier la mention inutile*) :

Délégué-e de la liste déposée (*et également candidat-e sur la liste*) :

Qualité/Fonction/Autre :

Courriel LRUniv : Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures de noms présentés dans l'ordre suivant :

- > Liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- > Liste composée par ordre préférentiel ;
- > Liste comprenant un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir ;
- > La liste peut être incomplète ;
- > Liste obligatoirement accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.

N°	Sexe	NOM	Prénom	Statut	Enseignements ou fonctions exercées à l'IAE
1°					
2°					

La ou le délégué de liste certifie que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de recours à l'encontre de l'Université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection au conseil de l'IAE La Rochelle, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à

Le

Signature du délégué, également candidat sur la liste :

Cadre réservé - Accusé de réception :

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Date, nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Proposition d'un.e assesseur.e et d'un.e assesseur.e suppléant.e : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Nom titulaire :

Nom suppléant :

Annexe 3.2 Dépôt de liste

Scrutins du 3 juin 2025
Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Liste de candidatures : Collège B (Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés)

Nombre de sièges à pourvoir : **2**

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **M. – Mme** (*raier la mention inutile*) :

Délégué-e de la liste déposée (*et également candidat-e sur la liste*) :

Qualité/Fonction/Autre :

Courriel LRUniv :Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures de noms présentés dans l'ordre suivant :

- > Liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- > Liste composée par ordre préférentiel ;
- > Liste comprenant un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir ;
- > La liste peut être incomplète ;
- > Liste obligatoirement accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.

N°	Sexe	NOM	Prénom	Statut	Enseignements ou fonctions exercées à l'IAE
1°					
2°					

La ou le délégué de liste certifie que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de recours à l'encontre de l'Université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

.....

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection au conseil de l'IAE La Rochelle, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à

Le

Signature du délégué, également candidat sur la liste :

Cadre réservé - Accusé de réception :

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Date, nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Proposition d'un.e assesseur.e et d'un.e assesseur.e suppléant.e : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Nom titulaire :

Nom suppléant :

Annexe 3.3 Dépôt de liste

Scrutins du 3 juin 2025
Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Liste de candidatures : Collège C (Personnels IATSS)

Nombre de sièges à pourvoir : **2**

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **M. – Mme** (*raier la mention inutile*) :

Délégué-e de la liste déposée (*et également candidat-e sur la liste*) :

Qualité/Fonction/Autre :

Courriel LRUniv :Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures de noms présentés dans l'ordre suivant :

- > Liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- > Liste composée par ordre préférentiel ;
- > Liste comprenant un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir ;
- > La liste peut être incomplète ;
- > Liste obligatoirement accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.

N°	Sexe	NOM	Prénom	Statut	Fonctions exercées à l'IAE
1°					
2°					

La ou le délégué de liste certifie que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de recours à l'encontre de l'Université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

.....

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection au conseil de l'IAE La Rochelle, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à

Le

Signature du délégué, également candidat sur la liste :

Cadre réservé - Accusé de réception :

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Date, nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Proposition d'un.e assesseur.e et d'un.e assesseur.e suppléant.e : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Nom titulaire :

Nom suppléant :

Annexe 3.4 Dépôt de liste

Scrutins du 3 juin 2025
Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Liste de candidatures : Collège D (Usagers)

Nombre de sièges à pourvoir : **1**

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **M. – Mme** (*raier la mention inutile*) :

Délégué-e de la liste déposée (*et également candidat-e sur la liste*) :

Qualité/Fonction/Autre :

Courriel LRUniv :Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures de noms présentés dans l'ordre suivant :

- > Liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- > Liste composée par ordre préférentiel ;
- > Liste comprenant un nombre de candidats maximum égal au double du nombre de sièges de titulaires à pourvoir afin de prendre en compte l'élection d'un suppléant associé à chaque titulaire. Chaque candidat doit se présenter avec son suppléant ;
- > Liste obligatoirement accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.

N°	Sexe	NOM	Prénom	Année d'étude 2024/2025	Diplôme préparé relevant de l'IAE La Rochelle
1°					
2°					

La ou le délégué de liste certifie que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de recours à l'encontre de l'Université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

.....

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection au conseil de l'IAE La Rochelle, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à

Le

Signature du délégué, également candidat sur la liste :

Cadre réservé - Accusé de réception :

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Date, nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Proposition d'un.e assesseur.e et d'un.e assesseur.e suppléant.e : **Oui - Non** (*raier la mention inutile*)

Nom titulaire :

Nom suppléant :

Annexe 4

Scrutins du 3 juin 2025
Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Demande de rectification des listes électorales

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance :

Courriel : Tel. :

Statut :

Discipline enseignée ou diplôme préparé à l'IAE La Rochelle :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur ou électrice, et demande à être inscrit ou inscrite sur les listes électorales de La Rochelle Université :

- **à l'instance** :
- **dans le collège** :
- **en qualité de** :

Au motif suivant :
.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature :

Cadre réservé - Accusé de réception :

Justificatif joint : **Oui - Non**

Nom et signature de l'agent accusant réception :

Les demandes devront être accompagnées d'une photocopie de la carte professionnelle ou d'étudiant délivrée par l'Université ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Annexe 5

**Scrutins du 3 juin 2025
Département Management - Élections des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle
Formulaire de procuration**

Rappel des règles

(cf. article 15 du Règlement électoral de La Rochelle Université)

Le mandataire est celui qui reçoit la procuration.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur la liste électorale établie par l'établissement.

La personne mandante doit justifier de son identité avec une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte d'étudiant.

Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit le 2 juin 2025 à 17h.

Procuration n° Conseil IAE 2025/LRU _____

Je soussigné(e), le **MANDANT** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Statut ou n° d'étudiant :

Fonctions exercées à l'IAE ou diplôme préparée :

.....

déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au **MANDATAIRE** suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Statut ou n° d'étudiant :

Fonctions exercées à l'IAE ou diplôme préparée :

.....

afin de voter en mes nom, lieu et place le mardi 3 juin 2025 pour l'élection des membres internes du conseil de l'IAE La Rochelle.

Fait à _____, le _____

Signature (de préférence de couleur bleue) précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »

Joindre une copie de la carte professionnelle ou d'étudiant ou à défaut d'une pièce d'identité

Arrêté n° 2025-266 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.4.2 intitulé « Délégations financières en lien avec les enseignements » relatif aux Formations rattachées au Pôle Licences Collegium :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
CAROZZA	JEAN-MICHEL	- ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN GEOGRAPHIE - DIRECTEUR SHS PAR INTERIM - RESPONSABLE CMI & PARCOURS AGL MASTER SPE	COLLEGIUM	CRB11	LICENCES PROF	LP PATRIM

Article 2 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont supprimées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.4.2 intitulé « Délégations financières en lien avec les enseignements » relatif aux Formations rattachées au Pôle Licences Collegium :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
NOËL	JEAN-SEBASTIEN	DIRECTEUR DES ÉTUDES LICENCE D'HISTOIRE	DEPARTEMENT SCIENCES HUMAINES et SOCIALES	CRB11	LICENCES	HISTOIRE
VIEILLARD-BARON	ELSA	CO-DIRECTRICE DES ÉTUDES	DEPARTEMENT SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	CRB11	LICENCES	GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT
RADENAC	GILLES	DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DE BIOLOGIE	LIENSs	CRB11	LICENCES	SCIENCES DE LA VIE
					LICENCES	LAS
					LICENCES PROF	LP AQUAREL

AUBERT	ANNE	DIRECTRICE D'ETUDES LICENCE SCIENCES DE LA VIE	DEPARTEMENT BIOLOGIE	CRB11	LICENCES	SCIENCES DE LA VIE
CAROZZA	JEAN- MICHEL	ENSEIGNANT CHERCHEUR GEOGRAPHIE – DIRECTEUR SHS PAR INTERIM – RESPONSABLE CMI & PARCOURS AGL MASTER SPE	COLLEGIUM	CRB11	LICENCES PROF	LP AQUAREL
SIMONNE AUX	DOROTHÉE	RESPONSABLE L3 DROIT – CO- RESPONSABLE LP MÉTIER DE L'IMMOBILIER	DEPARTEMENT DE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES	CRB11	LICENCES PROF	LP DSP GAB
BONDON	MARIE- SOPHIE	CO-RESPONSABLE LP IMMOBILIER & CO-DIRECTRICE DE L'IMJA	DEPARTEMENT DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CRB11	LICENCES PROF	LP DSP GAB
PRETOU	PIERRE	DIRECTEUR DU DEPARTEMENT SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	DEPARTEMENT SCIENCES HUMAINES et SOCIALES	CRB11	LICENCES	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT
						HISTOIRE
						DU HAA
					LICENCES PROF	LP PATRIM
						LP SIG

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 1er avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-267 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, est ajoutée la ligne suivante :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.2.2 intitulé « Autres vice-présidences » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
FLORES-LONJOU	MAGALIE	VICE-PRESIDENTE CULTURE(S) ET COMMUNICATION	CRB10	EXCELLR	EXCELLR AXE 3 COMM ON LAB	

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 1er avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-271 du 4 avril 2025 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22,
Vu les statuts La Rochelle Université, notamment son article 41,
Vu les listes de candidats représentées au conseil d'administration,
Vu les désignations effectuées par les différentes listes représentées au conseil d'administration,
Considérant les différentes sollicitations, en vue de la mise à jour de la composition du comité électoral consultatif, adressées par courriel les 18 février, 10 mars et 1^{er} avril 2025, ainsi que celle faite lors du conseil d'administration du 14 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1

Le comité électoral consultatif de La Rochelle Université est composé comme suit :

- > Gérard Blanchard, président de l'université
- > En qualité de représentantes et représentants de chacune des listes représentées au conseil d'administration :
 - Collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) :
 - > Liste « Donnons un nouvel élan pour une université apaisée » : représentant non communiqué.
 - Collège des enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes, enseignants, et personnels assimilés (collège B) :
 - > Liste « Donnons un nouvel élan pour une université apaisée » : représentant non communiqué,
 - > Liste « Pour une université collégiale, démocratique et solidaire » : Erwan Liberge,
 - > Liste « Une autre voix » : représentant non communiqué.
 - Collège des personnels BIATSS (collège D) :
 - > Liste « SNPTES UNSA » : Patrick Janvresse,
 - > Liste « BIATSS, au cœur de l'Université » : Sabrina Canet,
 - > Liste « "Ensemble" » : représentant non communiqué.
 - Collège des usagères et usagers (collège C) :
 - > Liste « Efficience » : Jean-Malaury Valt-Biron,
 - > Liste « UNI : pour le mérite et ta réussite ! » : représentant non communiqué,
 - > Liste « La Voix Étudiante » : représentant non communiqué,
- > En qualité de représentant de la rectrice de région académique :
 - Dimitri Jambrun, titulaire
 - Marc Jardine, suppléant
- > Alexandre Jaud, vice-président étudiant
- > En qualité de représentantes et représentants des composantes :
 - Marie-Grâce Teixeira, Institut Littoral, Urbain, Durable, Intelligent
 - Olivier De Viron, Pôle Licences Collegium
 - Nathalie Cadilhac-Gallerent, Institut Universitaire de Technologie de La Rochelle Université.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2024-247 du 21 mai 2024 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-275 du 28 mars 2025 portant attribution de prix dans le cadre du concours-photo « Témoigner de l'empreinte du capitalisme sur le littoral » organisé dans le cadre des 30^{èmes} journées d'histoire du management et des organisations

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L. 712-3, L. 719-12, et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de la Fondation de La Rochelle Université
Vu le programme d'activité 2025 de la Fondation La Rochelle Université adopté par son conseil de gestion par délibération du 29 novembre 2024, évoquant notamment son accompagnement des étudiants,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu le règlement du concours « Témoigner de l'empreinte du capitalisme sur le littoral » organisé dans le cadre des 30^{èmes} journées d'histoire du management et des organisations publié sur le site internet de l'association pour l'histoire du management et des organisations,
Considérant le soutien à la Fondation La Rochelle Université de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, donateur de tablettes reconditionnées,
Considérant l'appréciation du jury sur les photos soumises dans le cadre du concours « Témoigner de l'empreinte du capitalisme sur le littoral » organisé dans le cadre des 30^{èmes} journées d'histoire du management et des organisations,

ARRÊTE

Article 1

Est attribuée une tablette reconditionnée à Mme Chléa DEBAVELAERE dans le cadre de sa participation au concours-photo des 30^{èmes} journées d'histoire du management et des organisations organisé par La Rochelle Université.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-283 portant renouvellement de nomination aux fonctions de référent déontologue, laïcité, racisme et antisémitisme (Thierry Poulain-Rehm)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2022-03-14-3-2-2 du 14 mars 2022 portant adoption du cadre de mission de référent déontologue,
Vu la circulaire NOR : ESR2400723C du 9 janvier 2024 de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche fixant le cadre d'intervention des personnes référentes « racisme, antisémitisme » dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Thierry Poulain-Rehm est renouvelé, auprès du président de l'Université, dans ses fonctions de référent déontologue, laïcité, racisme et antisémitisme de La Rochelle Université, pour une nouvelle durée de trois ans renouvelable.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 11 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard